

Règlement des pauses de midi au COJO

Afin de garantir un cadre serein et respectueux pour tous durant la pause de midi, les règles suivantes doivent être strictement respectées par l'ensemble des élèves.

1. Horaires de la pause

- La surveillance des élèves débute à **11h40** et se termine à **13h30**.

2. Entrées et sorties de l'établissement

Les élèves ne peuvent pas entrer et sortir librement de l'établissement durant la pause.

- Les élèves **utilisent uniquement l'entrée principale**, Rue des écoles 15.
- Tout élève qui **quitte l'école ne peut pas revenir**, sauf dans le cas spécifique d'un achat de nourriture en ville. Cet élève doit impérativement être **de retour avant 12h00**.
- **Aucun élève ne peut aller ouvrir la porte du bâtiment à un camarade** en dehors des heures autorisées.
- Les situations particulières (visite médicale, cours de religion à 12h45, etc.) sont évaluées **au cas par cas**. En cas de doute, veuillez contacter la direction.

3. Zones autorisées

- Les élèves doivent **rester dans les zones autorisées** :
Pour manger, uniquement les tables du rez-de-chaussée. Pour travailler, les tables du 1^{er} sont aussi autorisées.

4. Utilisation des téléphones portables

- L'usage des **téléphones portables est strictement interdit** dans l'établissement pendant la pause de midi.

5. Respect des lieux

- Chaque élève est tenu de **ranger sa place avant de partir** :
 - Nettoyer la table.
 - Remettre la chaise sur la table.
- Le respect du matériel et des locaux est une obligation.

6. Comportement

- Les élèves doivent **se conformer aux consignes données par les surveillants**.
- Le comportement de chaque élève doit être **respectueux** envers :
 - Les camarades.
 - Les adultes présents.
 - Les lieux.
- Aucun comportement ne doit **nuire à la pause d'un autre élève ou d'un adulte**.

7. Preuve de présence

- Les **parents peuvent demander aux surveillants** de signer l'agenda de leur enfant **s'ils souhaitent une preuve de présence** durant la pause de midi.

8. Sanctions

- En cas de non-respect du présent règlement, les élèves seront **signalés à la direction**.
- Des **sanctions** peuvent être prises, allant jusqu'à une **exclusion temporaire ou définitive de la pause de midi**.